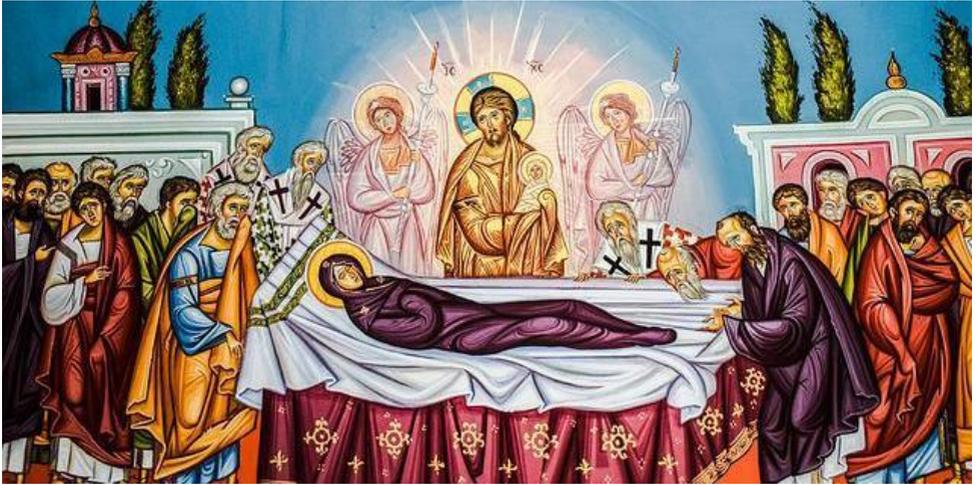


Paroisse Saint Joseph

10/08/25 – 19^e C



La solennité de l'**Assomption** de la Bienheureuse **Vierge Marie** est fixée au 15 août dès le Ve siècle, avec le sens de "Naissance au ciel" ou, dans la tradition byzantine, de "Dormition". À Rome, la fête est célébrée depuis le milieu du VIIe siècle, mais il faut attendre le 1er novembre 1950, avec **Pie XII**, pour la proclamation du dogme consacré à l'assomption de Marie, âme et corps, au ciel.

Dans le Credo apostolique, nous professons notre foi en la "résurrection de la chair" et en la "vie éternelle", but et sens ultimes du parcours de la vie. Cette promesse de la foi est déjà réalisée en Marie, comme "*signe de consolation et d'espérance sûre*" (Préface). Le privilège de Marie est étroitement lié au fait qu'elle est la Mère de Jésus : étant donné que la mort et la corruption du corps humain sont une conséquence du péché, il ne convenait pas que la Vierge Marie - exempte de péché - soit affectée par cette loi humaine. D'où le mystère de la "Dormition" ou "Assomption au Ciel".

Le fait que Marie ait déjà été assumée au ciel est pour nous un motif de joie, d'allégresse, d'espérance : "*Déjà et pas encore*". Une créature de Dieu - Marie - est déjà au ciel : avec et comme elle, nous aussi, créatures de Dieu, y serons un jour. Le destin de Marie, unie au corps transfiguré et glorieux de Jésus, sera donc le destin de tous ceux qui sont unis au Seigneur Jésus dans la foi et l'amour.

Il est intéressant de noter que la liturgie - à travers les textes bibliques tirés de l'Apocalypse et de Luc, avec le chant du Magnificat - vise à nous faire non pas tant réfléchir que prier : l'Évangile nous suggère en effet de lire le mystère de Marie à la lumière de sa prière, le *Magnificat* : l'amour gratuit qui s'étend de génération en génération, la prédilection pour les plus petits et les pauvres trouve en Marie son meilleur fruit, on pourrait dire son **chef-d'œuvre**, un miroir dans lequel tout le peuple de Dieu peut refléter ses propres traits. La solennité de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, corps et âme, est le signe éloquent de la confirmation que non seulement "l'âme" mais aussi "la corporalité" est une "*chose très belle*" (Gn 1,31), au point que, comme en la Vierge Marie, "notre chair" sera assumée au ciel. Cela ne nous dispense pas de nous engager dans l'histoire ; au contraire, C'est précisément le regard fixé vers le but, vers le Ciel, notre patrie, qui nous pousse à nous engager dans la vie présente selon les lignes du Magnificat : heureux de la miséricorde de Dieu, attentifs à tous les frères et sœurs que nous rencontrons au long du chemin, en commençant par les plus faibles et les plus fragiles.

Entrée :

***R/Chantez, priez, célébrez le Seigneur,
Dieu nous accueille, peuple du monde.
Chantez, priez, célébrez son nom,
Dieu nous accueille dans sa maison !***

*1 - Il a fait le ciel et la terre
Éternel est son amour
Façonné l'homme à son image
Éternel est son amour !*

2 - Il a parlé par les prophètes
Éternel est son amour
Sa parole est une promesse
Éternel est son amour !

3 - Dans l'Esprit Saint, il nous baptise
Éternel est son amour
Son amour forge notre Église
Éternel est son amour !

Tu pardonnes sans compter, Dieu plus grand que notre cœur ! Apprends-nous à pardonner, prends pitié de nous, Seigneur !

Tu recrées nos vies Seigneur, Ô Sauveur, le Pain vivant ! Apprends-nous à pardonner, prends pitié de nous Seigneur !

Tu pardonnes sans compter, Dieu plus grand que notre cœur ! Apprends-nous à pardonner, prends pitié de nous, Seigneur !

***Gloire à Dieu au plus haut des cieux !
Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime !
Nous te louons nous te bénissons, nous t'adorons !
nous te glorifions, nous te rendons grâce pour ton immense gloire !
Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant !
Seigneur, Fils unique, Jésus Christ !
Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père !
Toi qui enlèves les péchés du monde, prends pitié de nous !
Toi qui enlèves les péchés du monde, reçois notre prière !
Toi qui es assis à la droite du Père, prends pitié de nous !
Car toi seul es saint !
Toi seul es Seigneur !
Toi seul es le Très-Haut : Jésus Christ, avec le Saint-Esprit !
Dans la gloire de Dieu le Père amen !***

**Ps 32 – R/ Heureux le peuple
dont le Seigneur est le Dieu !**

*Criez de joie pour le Seigneur, hommes justes !
Hommes droits, à vous la louange !
Heureux le peuple dont le Seigneur est le Dieu,
heureuse la nation qu'il s'est choisie pour domaine !*

*Dieu veille sur ceux qui le craignent,
qui mettent leur espoir en son amour,
pour les délivrer de la mort,
les garder en vie aux jours de famine. **R/***

*Nous attendons notre vie du Seigneur :
il est pour nous un appui, un bouclier.
Que ton amour, Seigneur, soit sur nous
comme notre espoir est en toi ! **R/***

Alléluia, alléluia, alléluia ! (bis) *Lc 12, 32-48*

<p><i>PU : Notre cœur est inquiet Seigneur, S'il ne repose en Toi ! (bis)</i></p>
--

Sanctus, Sanctus, Sanctus ! Deus Sabaoth ! (bis)
Pleni sunt caeli et terra gloria tua.
Hosanna in excelsis Deo !
Hosanna in excelsis ! (bis)
Benedictus qui venit in nomine Domini !
Hosanna in excelsis Deo !
Hosanna in excelsis ! (bis)

Anamnèse : Proclamons le mystère de la foi ! (Irlandais)

**Gloire à Toi qui étais mort, gloire à Toi Jésus,
gloire à Toi qui es vivant,
gloire à Toi, gloire à Toi, ressuscité,
viens revivre en nous
aujourd'hui et jusqu'au jour dernier !**

***Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,
Miserere nobis !***

***Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,
Miserere nobis !***

***Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,
Dona nobis pacem !***

***R/. Goûtez et voyez comme est bon notre Seigneur,
Recevez Jésus, livré pour le Salut.
Devenez le temple saint du Christ Ressuscité,
Devenez le temple saint,
Demeure du Sauveur !***

*1. Par ton corps livré, tu prends sur toi la faute,
Par ton sang versé, tu laves nos péchés,
Par ton cœur blessé, d'où jaillit le Salut,
Tu nous as rachetés.*

*2. Jésus, pain du ciel, tu descends dans le monde,
Dieu parmi les siens, mystère de l'amour,
Tu te rends présent, livré entre nos mains,
Près de nous pour toujours.*

*3. Seigneur, tu nous offres, en ce banquet de Noces,
Le vin de l'alliance et le pain de la Vie,
Nous vivons en toi, comme tu vis en nous,
Un seul corps dans l'Esprit.*

4. *En te recevant, nous devenons l'Église,
Peuple racheté, prémices du Salut.
Par ta charité, tu rassembles en un corps
Les enfants dispersés.*

5. *Qu'il est grand, Seigneur, l'amour dont tu nous aimes,
Tu te livres à nous en cette Eucharistie,
Sommet de l'amour, don de la Trinité,
Tu te fais pain de Vie.*

Envoi:

1. *Tu es bénie, ô Marie,
Le Père t'a choisie.
Tu conçus l'Emmanuel
Pour nous ouvrir le ciel.
Viens enfanter en nos cœurs
Le Fils de Dieu sauveur.
Nous t'accueillons !*

**R. Ave Maria,
ave Maria ! (bis)**

2. *Tu es bénie, ô Marie,
Le Père t'a choisie.
Sa grâce en toi est donnée
Pour tous ses bien-aimés.
Avec toi, l'Église croit
Que son royaume est là.
Nous t'accueillons !*

Accueil paroissial mercredi 9h-11h30, 111 rue Nicolas Blanc,
Faverges 04-50-44-52-09

Samedi 9 août, 18h Viuz : Pierre et Pierrette Tissot-Rosset ;
Lucienne Chaillol ; Familles Emin et Focard ; **Raymonde
Rulland** ; Pierre Chappis ; Jean Morlon-Berger et Parents
défunts ; Lucienne Chevallet (dite Marie-Thérèse ou Dédée).

Dimanche 10 août 10h Faverges : Annick Brachet et le Père Jean Brachet ; Marcel Bonnafoux ; Daniel Lachenal ; Noëlle Maniglier ; Roland et Louise Chappaz ; Denise Savioz ; Jacqueline Ruiz ; Irma Manzardo ; Dyanne Bok ; Christian Bailly ; Luc Veyrat De Lachenal ; Romano Robert ; Eva Zitella ; Dorian ; Nelly Vigneux et Julien Lionnait. (V) : Alexandra et Dominique.

Mercredi 13 août 9h, Faverges : Sr Blanche-Marie

Jeudi 14 août : 12h15, Faverges, jeûne, prière et temps d'adoration pour la paix et la réconciliation

Vendredi 15 août : Assomption 10h Faverges : Bernadette Avettand-Fenoël, Jeannette Falcy et Parents défunts ; familles Emin et Focard ; Charles Falquet, Marcelle Coppier, famille Ruelland ; Odile et Roger Brionne et leurs Parents défunts ; défunts des familles Avrillon et Veyrat De Lachenal ; Marie Piffet, Florentine et Eugène Revil, leur fils Émile, Fernand et Georges Vausselin et parents défunts ; défunts des Familles Porret et Marchand ; en remerciement à la Vierge Marie.

+ **15h : marche** de la chapelle des **7 Fontaines** (Plan Montmin) à la chapelle de **St Donat** (rosaire médité)

Samedi 16 août 10h30, messe à la chapelle des **Combes** à Seythenex + apéritif

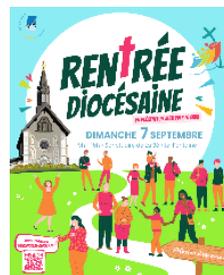
Samedi 16 août, 18h, messe à **Lathuile**
Samedi 23 août, 18h, messe à **Seythenex**

Rentrée diocésaine à la Bénite-Fontaine

7 septembre 2025 à La Roche-sur-Foron

9h : accueil ; **10h** : messe, apéritif, pique-nique ; **14h** : parcours jubilaire de la Bénite-Fontaine ; louange, prière, confessions...

16h : envoi par Mgr Le Saux.



**Une
journée
de prière
et de
jeûne
pour la
paix le
jeudi 14
août**



L'initiative est lancée par l'**Union internationale des supérieures générales**. En tant que femmes présentes dans les périphéries du monde et immergées dans les souffrances de l'humanité, les membres de l'**UISG** ressentent l'urgence d'élever la voix et d'agir.

Les blessures du monde sont sous les yeux de tous. Des visages marqués par la douleur, des maisons détruites, des communautés démembrées notamment à **Gaza**, au **Soudan**, en **Ukraine**, en **Haïti**, en République démocratique du **Congo**, en **Syrie** et en **Birmanie**. Les femmes et les enfants paient le prix le plus élevé.

L'UISG continue de croire que la lumière de l'Évangile, de la justice et de la fraternité peut encore briller.

Le **14 août prochain**, veille de la fête de l'Assomption de Marie, aura lieu une journée mondiale de jeûne et de prière pour la paix, à laquelle sont invités tous ceux qui souhaitent s'y joindre.

Trois gestes concrets : **prier ensemble** et réfléchir à la Parole de Dieu ; **demander justice et réconciliation**, en exhortant les autorités civiles et ecclésiastiques à s'engager sur la voie de la paix, **agir avec une solidarité concrète**, en soutenant ceux qui souffrent, à travers des réseaux d'accueil et d'aide humanitaire.

En invoquant l'intercession de **Notre-Dame de la Paix** :

« confions-nous à elle, afin qu'elle réponde avec tendresse aux cris des peuples et nous enseigne comment être une présence humble et prophétique dans les lieux de souffrance ».

« *Primum non nocere* »

Lettre d'information du Dr Jean-Pierre Willem

Chers amis,

Je risque d'aller en taule pendant 2 ans parce que je tends la main plutôt que la corde.

560 députés ont voté sur la proposition de loi relative à la fin de vie : 305 pour l'aide à mourir et 195 contre. Comme on s'y attendait la gauche a voté pour. Bizarrement 19 députés RN se sont joints à la gauche. Il reste à attendre les dérives. Euthanasie : à qui le tour ? Par ailleurs, j'aimerais connaître le vote des chrétiens. Très important pour le prochain scrutin électoral !!!

Les héritages risquent d'être accélérés. Les cas psychiatriques, les fous, les malades de Charcot auront-ils encore le droit de vivre dans la dignité ?

Les députés ont ainsi approuvé la création du droit à mourir. Ils ont leur « loi », et tout comme en 1793, les colonnes infernales massacraient gaiement les prêtres puis les nourrissons, les enfants et leurs parents en Vendée au nom de la liberté et de la démocratie, ils prétendent avoir pensé et voté cette loi au nom de l'amour de l'autre, du respect de la dignité humaine et du droit de chacun à disposer de son corps.

Ils brandissent ces hautes valeurs morales, dont ils se contrefichent totalement, pour masquer leur monstruosité. Ils légalisent l'assassinat des malades et des déprimés. Tout, chez ces députés, est à géométrie variable : c'est une véritable menace contre nos droits d'êtres humains et contre nos libertés fondamentales.

La loi est votée, mais les politiciens vont-ils réussir à imposer cette rupture civilisationnelle dans les mœurs ? Les débats ont été marqués par des tensions sémantiques autour des termes « aide à mourir », « euthanasie » ou « suicide assisté ». Plusieurs députés opposés au texte ont dénoncé une rupture éthique et regretté l'absence de vocabulaire plus explicite, autrement dit « la transparence des mots ».

Certains ont écarté le terme « euthanasie » qu'ils jugent associé au nazisme, demandant une séparation stricte entre soins palliatifs et euthanasie ; ils rappellent que les soins palliatifs visent uniquement à accompagner une fin de vie naturelle.

« *Tu ne tueras pas !* » est le premier principe du serment d'Hippocrate et le cinquième des dix commandements cités dans le Deutéronome (5:17). J'ai étudié de longues années en faculté de médecine pour maintenir en vie ou restaurer la santé de mes patients. Comment aurais-je pu procéder à des avortements ou à l'euthanasie ? J'ai toujours voulu soutenir le désir de vivre.

J'ai connu à Paris trois médecins dont la spécialité était l'avortement : ils ont fait fortune. Ce ne sont pas des confrères ! Ils ont terminé leur vie en enseignant les médecines naturelles. Ce retour à la Nature leur a-t-elle évité le purgatoire ?

Lorsque je me suis retrouvé exclu de l'Ordre des médecins à vie alors que je n'ai jamais été inscrit à cet Ordre, j'ai choisi de pratiquer la médecine de guerre. Combien de fois n'ai-je pas accompagné des blessés hurlant de douleur et me demandant d'en finir ?

La morphine étant inopérante, il me restait à pratiquer un semblant de soins alternatifs en leur prenant la main jusqu'à

leur dernier souffle, tout en lui susurrant à l'oreille une prière. C'est dans ces situations extrêmes que la fonction du médecin relève du sacerdoce, comme le prêtre.

Lexique

Aide active à mourir : cette expression est utilisée pour parler à la fois de l'euthanasie et du suicide assisté. Elle suppose l'existence d'un acte ayant spécifiquement pour but de causer la mort d'une personne afin d'abrégé ses souffrances.

Euthanasie : du grec « *eu* » qui signifie « bon », et *thanatos*, « mort ». Elle se définit aujourd'hui comme le fait de donner délibérément la mort à un malade qui en fait la demande. La substance létale est administrée par un tiers.

Suicide assisté : aussi appelé assistance au suicide ou suicide médicalement assisté, il est communément entendu comme le fait de prodiguer à une personne qui le demande l'environnement et les moyens nécessaires pour qu'elle mette fin à sa vie. La personne s'auto-administre la substance létale ; l'acte est rendu possible par un tiers mais pratiqué par la personne elle-même.

L'EUTHANASIE

Il y a 40 ans déjà, l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (A.D.M.D.) prônait dans « Suicide Mode d'Emploi » la légalisation d'une procédure permettant l'euthanasie passive et l'euthanasie active : « *Il est certain que l'acharnement thérapeutique, dans certains cas est absolument inhumain. Chacun peut avoir le droit de se laisser mourir naturellement sans avoir recours à des techniques médicales outrancières.* »

On pouvait lire également que les maîtres du pouvoir démocratique « *assuraient que les femmes étaient libres d'avorter, les jeunes de faire l'amour, et pourquoi pas les gens de se détruire ?* » « *Essayez de vous suicider, si vous avez la malchance de ne pas vous réussir sur le coup, ces idiots de vivants mettront tout en œuvre pour vous refoutre en vie et vous forcer à partager leur entreprise maudite* ».

Ce manuel criminel s'est vendu à des dizaines de milliers d'exemplaires. On l'a ainsi trouvé à proximité de suicidés qui en avaient suivi point par point les diaboliques conseils. En 1983, d'après certaines statistiques, 12 000 Français avaient choisi de s'auto-assassiner.

Qui pousse au suicide pousse au crime et devrait être passible du code pénal.

« L'euthanasie, mot repris du grec par Bacon au XVI^{ème} siècle, érigée en loi, pourrait recouvrir tout ce que la société réprouve : le crime de parents à héritage, de vieillards dont on voudrait se débarrasser, il pourrait cacher des " suicides assistés ", expliquait le professeur Milliez dans *Le Parisien* du 12/1/83, et il ajoutait : une loi en faveur de l'euthanasie, faciliter l'euthanasie, « ce serait effrayant »...

« La permissivité, on en a eu l'exemple pour l'avortement, a conduit à des exigences. Il en va de même pour l'euthanasie. On permettra d'abord, on exigera ensuite... » Et c'est probablement ce que souhaitent certains arrivistes politiques dénaturés.

L'A.D.M.D. plaide pour le droit à « la connaissance des méthodes, moyens, procédés, substances et produits susceptibles de faire cesser la vie ». Elle revendique en outre le droit « de choisir parmi les substances les plus efficaces et les plus clémentes ». Une mort douce et sur commande. Autrement dit un meurtre.

Cette remise en cause n'ouvre pas seulement la voie à des abus pires que l'acharnement thérapeutique : d'une façon pratique, détaillée et efficace, elle incite au crime, qu'il s'agisse d'euthanasie passive et consentie (meurtre à la fois odieux et débile) ou d'euthanasie active, c'est-à-dire imposée (assassinat légal d'autrui).

Les incitateurs de tels attentats, assassins aux mains apparemment blanches, aussi coupables que ceux qui utilisent la magie noire, sont des inconscients dangereux, des idéologues redoutables, qui, en outre, ignorent tout des lourdes responsabilités qu'ils encourent et de la note qu'ils auront à « payer ».

Je laisse le lecteur réfléchir sur cette déclaration de Jacques Attali, que l'on dit très écouté dans les milieux élyséens – déclaration publiée par Michel Salomon dans « L'Avenir de la Vie » (éd. Seghers, page 274) : *« Je suis pour ma part, en tant que socialiste, objectivement contre l'allongement de la vie parce que c'est un leurre, un faux problème... [...] »*

« L'euthanasie sera un des instruments essentiels de nos sociétés futures dans tous les cas de figures. Dans une logique socialiste, pour commencer, le problème se pose comme suit : la logique socialiste c'est la liberté et la liberté fondamentale, c'est le suicide ; en conséquence, le droit de suicide direct ou indirect est donc une valeur absolue dans ce type de société... Je pense donc que l'euthanasie, qu'elle soit une valeur de liberté ou une marchandise, sera une des règles de la société future. »

N'est-ce pas monstrueux ?

La souffrance, le prétexte de l'euthanasie

Pour justifier le recours à l'euthanasie, les partisans de l'aide

à mourir mettent en avant des descriptions insupportables de douleur physique. On exhibe des patients atteints de la maladie de Charcot ou de patients d'Alzheimer moribonds. À leur décharge, la médecine officielle n'a rien d'autre à proposer que des thérapies inefficaces et iatrogènes. En revanche, la médecine naturelle couplée aux soins palliatifs apporte une solution séduisante et plus acceptable.

Les dérives à éviter

Toute pratique thérapeutique comporte certains risques de dérives : la médecine scientifique, qui détient le pouvoir majoritaire en France, tend à faire de l'homme un être passif, esclave de procédés artificiels qu'il multiplie et qui attend sa guérison essentiellement de l'extérieur.

Réfléchissez au nombre de personnes bien portantes dans votre entourage qui aujourd'hui ne dorment plus sans somnifères ou qui à la moindre angoisse absorbent anxiolytiques ou antidépresseurs.

D'autres, à la plus petite douleur, ingurgitent machinalement aspirine, anti-inflammatoires ou antispasmodiques. Le seul fait d'avaler quelques pilules les soulage et les rassure. Ce comportement conditionné, qui supprime toute autre réflexion vu le résultat mécanique rapide, les maintient à force dans la facilité, l'assistance et la consommation médicamenteuse.

À l'inverse, les médecines alternatives peuvent rendre l'être humain actif à l'excès comme s'il devait se sauver lui-même. Parmi les fervents de ces médecines, les personnes obsédées par la pureté de leur régime alimentaire. D'où l'apparition de « l'orthorexie » : l'obsession de manger « comme il faut » aboutit à des troubles alimentaires.

D'autres s'adonnent à l'activité physique comme à un rite absolu, à la « respiration consciente » comme une panacée. Quant aux médecines à vocation plus particulièrement spirituelle ou ésotérique, il est conseillé d'être très attentif à l'intégrité et aux compétences de ceux qui les pratiquent et d'avoir fait un certain cheminement intérieur avant d'y avoir accès.

Quelle qu'elle soit, la médecine doit avant tout ne pas nuire : « *Primum non nocere* » (Hippocrate). Comme pour tout, la sagesse est de toujours rester dans la voie du juste milieu, sans perdre confiance dans notre propre pouvoir de guérison.

Les soins palliatifs

Lorsqu'on se retrouve au chevet de personnes qui n'ont plus que trois semaines à vivre, on observe l'angoisse que crée l'inconnu de la mort. Que les mourants soient soutenus ou non par une foi religieuse, qu'ils aient ou non une représentation apaisée de ce qui pourrait advenir de l'autre côté, tous appréhendent ce saut dans l'inconnu.

Les croyances s'effondrent à ce seuil : celle en la néantisation comme celle d'une autre forme de vie. Le « Au fond, personne n'en sait rien ». Cela ne signifie pas pour autant que tous les mourants plongent avec angoisse. « Puisque c'est un mystère, rien n'interdit de s'abandonner avec confiance », confient nombre d'entre eux.

Cinq cents personnes meurent chaque jour sans avoir accès aux soins palliatifs dont ils auraient besoin. Pour rappel, moins d'une centaine de Français partent bénéficier de la mort provoquée en Belgique chaque année, bien loin d'un exil massif brandi par les militants de l'euthanasie.

L'urgence est de répondre aux insuffisances criantes de notre prise en charge, qui conduit à des situations de fin de vie insupportables et alimentent le sentiment de « mal mourir » en France.

Les soins palliatifs pourraient faire l'objet d'un consensus rare, tandis que la mort provoquée est une question clivante. Avec les soins palliatifs, nous ne supprimons pas toutes les douleurs, mais il est toujours possible de les atténuer.

Peu de Français savent que la loi actuelle oblige à soulager la douleur coûte que coûte, même si cela peut raccourcir la vie. Dans les cas de souffrance réfractaire, c'est-à-dire insensible aux traitements habituels, on utilise des sédatifs avec le consentement du patient pour le faire dormir et soulager sa douleur. La sédation profonde est une forme d'anesthésie générale qui élimine toutes les perceptions désagréables. Elle diminue la douleur et l'inconfort sans nécessairement entraîner une perte complète de conscience, comme c'est le cas avec l'anesthésie générale.

Prendre le temps de s'asseoir, de dialoguer et d'écouter les inquiétudes des patients restaure souvent leur paix intérieure. Il est regrettable que notre système de santé, souvent débordé, ne permette pas toujours une écoute attentive, surtout pour des questions aussi sensibles.

